

RAPPORT DE PRESENTATION

Compte Financier Unique 2025

Séance du conseil municipal du 25 février 2026



SOMMAIRE

1. Introduction et résultat de l'exercice.....	Pages 3 - 7
2. La section de fonctionnement	Pages 8 - 18
2.1. Les recettes	
2.1.1. Les recettes fiscales	
2.1.2. Les dotations/compensations/participations	
2.1.3. Les produits des services	
2.1.4. Les autres recettes de fonctionnement	
2.1.5. Les recettes d'ordre	
2.2. Les dépenses	
2.2.1. Les dépenses de gestion	
2.2.2. Les charges financières	
2.2.3. Les autres charges	
2.2.4. Les dépenses d'ordre	
3. La section d'investissement	Pages 19 - 26
3.1. Les recettes	
4.1.1. Les recettes d'équipement	
4.1.2. Les recettes financières	
4.1.3. Les recettes d'ordre	
3.2. Les dépenses	
4.2.1. Les dépenses d'équipement	
4.2.2. Les dépenses financières	
4.2.3. Les dépenses d'ordre	

PROPOS INTRODUCTIF

Dans le cadre de l'évolution de la gestion publique locale et de la volonté de renforcer la lisibilité, la transparence et l'efficacité des documents budgétaires, la commune de Périgueux s'inscrit dans la démarche de modernisation des comptes publics avec la mise en œuvre dès 2025 du Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU est un document budgétaire et comptable qui fusionne en un seul document le compte administratif (CA) établi par l'ordonnateur et le compte de gestion (CG) établi par le comptable public. Contrairement au compte administratif, qui ne retrace que la vision de l'ordonnateur, le CFU présente une vision consolidée, normée et partagée, garantissant une cohérence totale entre les aspects budgétaires et comptables de l'exécution des finances locales.

Le CFU constitue une avancée significative en matière de pilotage financier local. Là où le compte administratif nécessitait une mise en concordance avec le compte de gestion pour permettre une analyse complète, le CFU permet désormais une lecture unifiée et exhaustive des finances de la collectivité.

Ce nouveau format permet donc :

- Une meilleure articulation entre la prévision (budget primitif) et la réalité d'exécution ;
- Une présentation plus lisible pour les élus et les citoyens ;
- Une rationalisation des échanges entre l'ordonnateur et le comptable.

Ayant adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 fin 2023 et en accord avec le Service de Gestion Comptable, la commune de Périgueux peut présenter ses comptes 2025 sous le format Compte Financier Unique (CFU).

Techniquement, la collectivité génère son CFU depuis le progiciel financier et l'enrichit des états annexes puis transfère « le CFU ordonnateur » vers le comptable qui intègre ses données. La collectivité récupère le CFU définitif via la plate-forme Hélios avec l'ensemble des données.

Le Compte Financier Unique qui est présenté au vote du conseil municipal concerne le budget principal de la collectivité. Il reprend l'intégralité des opérations réalisées sur l'exercice écoulé et permet une comparaison directe avec les prévisions budgétaires initiales et ajustées. Il a fait l'objet d'un contrôle préalable et d'un visa de la DGFIP attestant de sa conformité et de l'identité de valeur entre les données issues de la comptabilité de la commune et celles produites par le comptable public.

Dans ce document unique, y sont retracées à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales.

La première partie retrace les informations générales et synthétiques :

- Les ratios avec deux nouveautés : le taux d'épargne nette et la capacité de désendettement ;
- La présentation des résultats : le bilan et le compte de résultat synthétiques ;
- Les taux de contributions.

La seconde partie concerne l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées proviennent du comptable.

Les états financiers dans la troisième partie apportent une vision patrimoniale pour compléter l'exécution budgétaire.

Les états annexés dans la dernière partie sont les mêmes que ceux présentés dans l'ancien compte administratif.

Conformément à l'article 191 de la loi de finances 2024, a été ajoutée parmi les annexes, « l'annexe environnementale des collectivités locales ». L'objectif de l'Etat avec cette annexe est de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national (axe 1 « atténuation du changement climatique » et axe 6 « biodiversité et protection des espaces naturels »).

Le rapport d'accompagnement du CFU présentera successivement :

- Le résultat synthétique de l'exercice 2025 ;
- Les principales contraintes pesant sur la section de fonctionnement et leurs conséquences sur l'évolution de l'épargne ;
- Les investissements réalisés en 2025 ainsi que les financements associés ;
- L'évolution de la dette de la ville.

La collectivité a décidé de poursuivre des mesures de bonne gestion et de responsabilité ; les grandes orientations budgétaires 2025 débattues lors du conseil municipal de mars dernier intégraient des mesures pour maintenir une trajectoire soutenable tout en restant ambitieuses :

- Une stabilité des taux d'imposition ;
- Une évolution des dépenses de fonctionnement maîtrisée et inférieure à 1,5 % tout en maintenant un service de qualité et un programme d'activités soutenu pour les habitants ;
- La fin des projets déjà engagés et la poursuite des investissements pour la ville de demain.

A la clôture des comptes 2025, la situation financière reste maîtrisée avec des dépenses de fonctionnement en baisse et des épargnes qui progressent par rapport à celles de l'exercice 2024.

Les grands équilibres et résultats

• Les charges réelles de fonctionnement :

Selon la Note de Conjoncture réalisée par la Banque Postale en septembre 2025, les dépenses des communes dans leur ensemble pourraient progresser de 2,5 %.

Pour Périgueux, les dépenses globales de fonctionnement ralentissent de 0,15%, en particulier du fait de la maîtrise des charges à caractère général (-6,95%) avec un meilleur suivi de l'exécution budgétaire ; les dépenses des services bénéficient également de la décélération des prix : crise inflationniste moindre, baisse des prix de l'énergie et des carburants.

Les dépenses de personnel connaissent également une diminution de -1,07% malgré la hausse de trois points du taux de contribution employeur à la CNRCAL.

• Les recettes de fonctionnement :

Toujours selon la même étude de la Banque Postale, alors que les recettes de l'ensemble des communes évolueraient de +2,1%, celles de la collectivité augmentent de + 3,44 %.

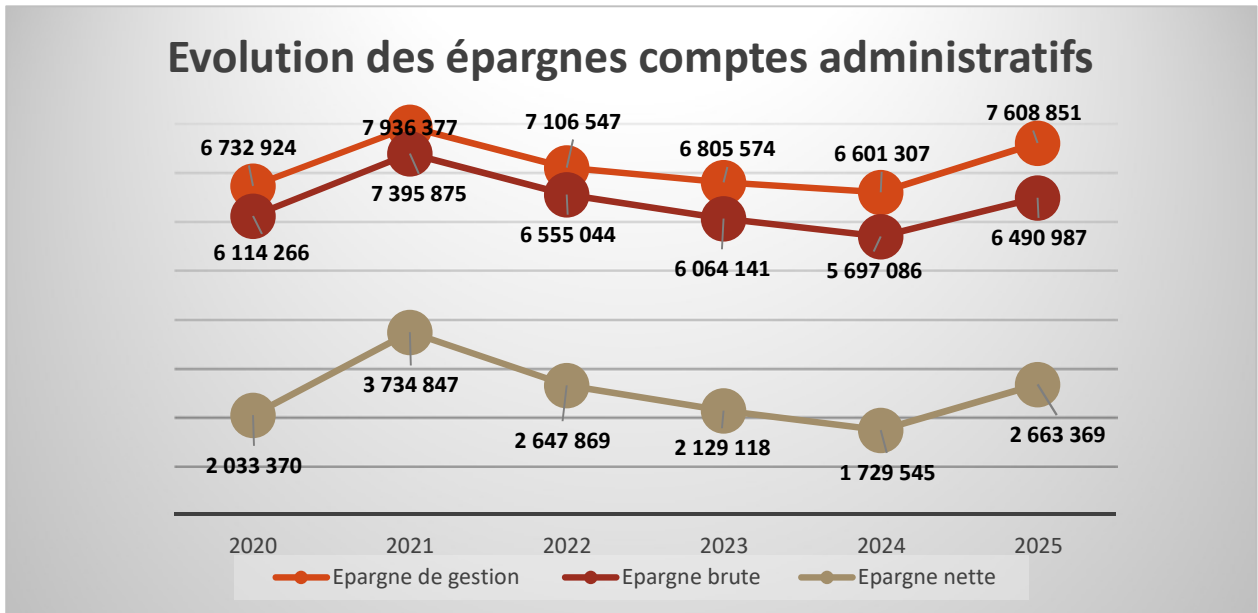
Cette croissance est soutenue par les recettes fiscales avec une revalorisation forfaitaire des bases de la taxe foncière de 1,7 % et la reprise notamment des droits de mutation (+8,8 %) ; à cela s'ajoutent des participations en hausse, des cessions immobilières et des recettes exceptionnelles.

Certains produits des services sont en baisse mais cette diminution est compensée en grande partie par les ventes de repas à des tiers (nouveaux marchés de la cuisine municipale obtenus au second semestre 2025).

Il est à noter que la commune de Périgueux ne fait pas partie des collectivités qui contribuent au redressement des finances publiques et à ce titre, n'a pas été prélevée sur ces recettes fiscales (DILICO – dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités).

- **Les épargnes**

La progression des recettes de fonctionnement et la diminution des dépenses permettent de dégager des épargnes confortables et en nette amélioration par rapport à 2024.



	Périgieux	Ensemble des communes
Epargne brute	+ 14 %	- 0,4 %
Epargne nette	+ 54 %	+ 0,9 %

- **Les investissements et leur financement : ralentissement des dépenses d'équipement**

Les grands projets du mandat arrivent à leur terme. Les dépenses d'équipement atteignent 17,29 M€ contre 20,6 M€ l'année précédente.

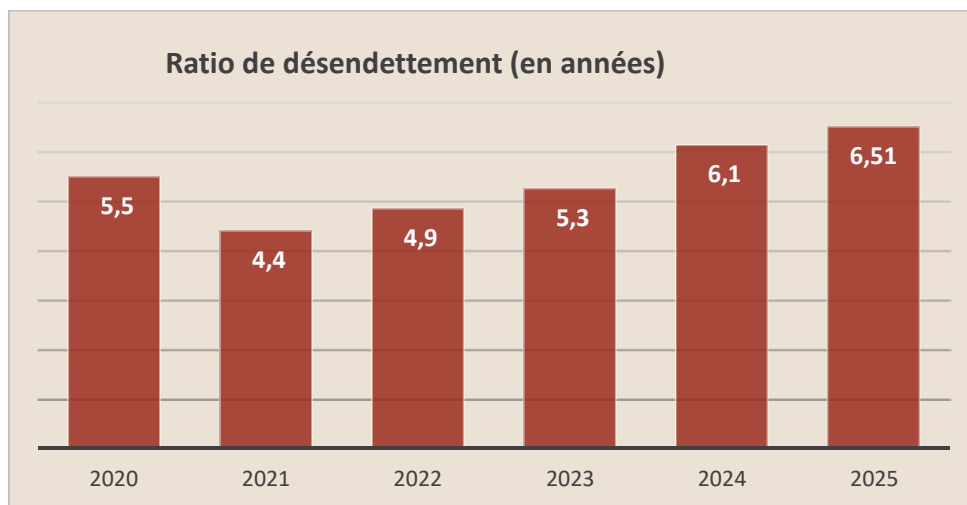
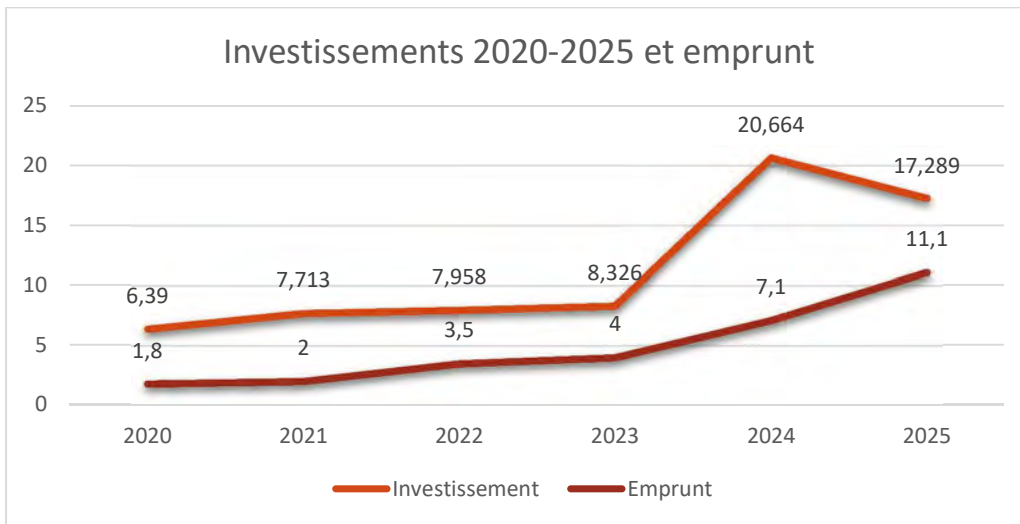
A la clôture des comptes, 4,5 M€ de restes engagés en dépenses sont à reporter sur le budget 2026.

La politique d'investissements conséquents est financée pour partie par des fonds propres (épargne nette et recettes d'équipement) ainsi qu'un recours à l'emprunt (report d'un contrat signé en 2024, versé en 2025 et emprunt de clôture).

Le remboursement en capital de la dette reste stable. Le stock de dette s'élève à 42,27 M€, sans toutefois impacter structurellement le ratio de désendettement.

Celui-ci augmente passe de 6,14 ans fin 2024 à 6,51 ans fin 2025.

Sur la période 2020-2025, la collectivité aura investi 68,34 M€.



1. RESULTAT DE L'EXERCICE

Présentation synthétique des comptes :

En €	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	47 340 363,05	50 952 814,74
Investissement	22 909 429,90	24 867 564,82
Excédent reporté		2 910 101,93
Déficit reporté	4 737 312,11	
TOTAL	74 987 105,06	78 730 481,49
Restes à réaliser à reporter	4 564 386,21	3 298 612,81
TOTAL FONCTIONNEMENT	47 340 363,05	53 862 916,67
TOTAL INVESTISSEMENT	32 211 128,22	28 166 177,63
TOTAL CUMULE	79 551 491,27	82 029 094,30
Excédent de fonctionnement		+ 6 522 553,62
Besoin de financement de l'investissement	- 4 044 950,59	
Solde global de clôture		+ 2 477 603,03

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 53 862 916,67 € réparties :

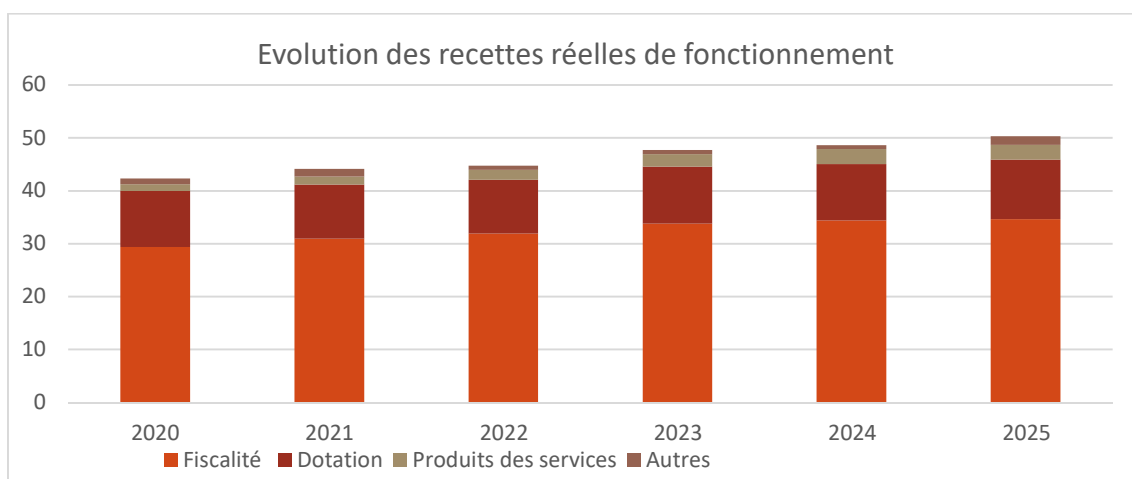
- En opérations réelles pour 53 236 704,48 € dont 2 910 101,93€ d'excédent reporté,
- En opérations d'ordre pour 626 212,19 €.

Les recettes réelles de fonctionnement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025
Fiscalité	30 982 775,58	31 940 066,97	33 787 975,61	34 430 412,18	34 684 736,94	0,73 %
Dotations et participations	10 191 859,49	10 174 771,35	10 813 787,87	10 633 758,78	11 227 662,50	5,59 %
Produits des services	1 543 209,36	1 885 645,23	2 330 245,50	2 843 868,55	2 792 286,37	- 1,81 %
Atténuation de charges	230 681,47	440 930,87	292 276,63	402 684,40	271 975,56	- 32,46 %
Autres produits de gestion	198 299,60	254 955,83	242 898,36	250 591,02	293 711,57	+ 17,21 %
Autres produits - recettes exceptionnelles	987 979,03	63 672,32	260 275,06	91 315,93	1 056 229,61 [*]	+ 1056,67%
TOTAL	44 134 314,49	44 760 042,57	47 727 459,03	48 652 630,86	50 326 602,55	3,44 %

Hors résultat reporté

* dont 979 936,36 € de cessions immobilières et mobilières.



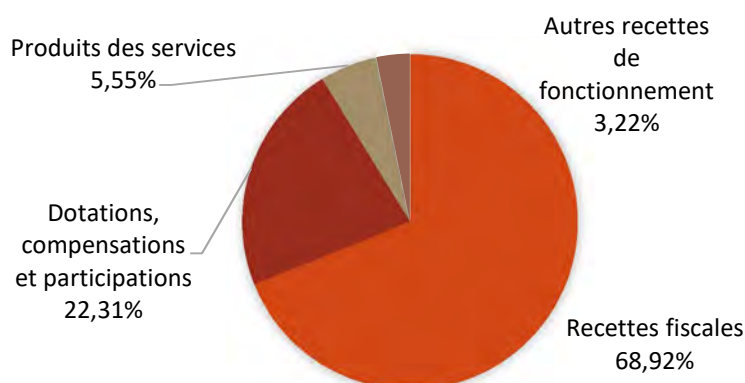
Au titre de l'exercice 2025, la ville de Périgueux a perçu un volume de 50,32 M€ ; il s'agit là d'un montant en hausse de 1,67 M€ par rapport à l'exercice 2024 (hors reprise de résultats), soit +3,4 %.

Les trois principales catégories de recettes progressent, chacune, en volume à des niveaux différents :

- Les produits de la fiscalité établis à 34,6 M€ et constituant près des 2/3 des recettes réelles évoluent de + 0,73 % ;
- Les subventions et participations perçues pour un montant de 11,227 M€ et qui correspondent à peu près à ¼ des ressources de la collectivité ont augmenté de 0,594 M€ soit + 5,59 % ;

- Les droits d'entrée, produits des services et du domaine connaissent une baisse de -1,81 % par rapport à 2024 pour atteindre 2,79 M€.

La progression des recettes provient également de recettes exceptionnelles que sont les cessions mobilières et immobilières.



2.1.1. Les recettes fiscales :

Pour un montant de 34 684 736,94 €, elles représentent 70,76 % des recettes réelles et sont en hausse de 0,73 %. Elles sont constituées de la fiscalité locale et des autres impôts et taxes :

2.1.1.1 La fiscalité locale comprend depuis la mise en place de la M57 :

- Les impôts directs locaux,
- Les droits de mutation à titre onéreux,
- La taxe sur la consommation finale d'électricité,
- Les droits de place,
- La taxe sur la publicité extérieure.

a) Les impôts directs locaux :

Avec un produit de 27,843 M€, la fiscalité directe représente 80,3 % des recettes fiscales.

Le produit de la fiscalité ménage comprend donc le produit de la TFPB, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et sur les logements vacants (THLV).

En 2025, les bases de taxes foncières de la collectivité ont évolué de 2,6 % dont une revalorisation forfaitaire de 1,7 % et un effet « nouvelles bases » de 0,9%.

Le produit de la THLV et de la THRS diminue quant à lui de 40,34 %. Cette forte baisse s'explique par un traitement correctif sur les bases effectuées par les services de l'Etat et surévaluées de 2023.

En effet, la mise à jour de la situation de l'ensemble des biens immobiliers par la généralisation de l'application GMBI (Gérer mon bien immobilier) instaurée par l'Etat en 2023 a permis d'actualiser les bases de taxes foncières mais aussi celles de taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux vacants) mais a également engendré de nombreuses anomalies .

En 2025, l'écart entre les bases prévisionnelles et les bases notifiées de THRS est considérable, ce qui a généré une perte de produits pour la commune de 264 000 €, perte prise en charge partiellement par l'Etat par une allocation compensatrice de recentrage de 104 859 €.

Evolution du produit de la THRS :

2022	542 371
2023	920 272
2024	763 739
2025	392 455

Le produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants (taxe en vigueur depuis 2009 instaurée et perçue par la ville), a augmenté en 2024 puis diminué en 2025, impactée également par les mises à jour. Les dégrèvements accordés aux contribuables par la DGFIP mis à la charge de la commune, s'agissant d'une taxe facultative, concourent également à la baisse du produit fiscal :

	2022	2023	2024	2025
Produit de la taxe sur les logements vacants	254 746	253 288	475 264	346 717
Dégrèvements accordés	41 162	48 761	65 164	119 939

b) Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) :

Après deux années de fortes baisses, le produit des DMTO connaît une croissance de l'ordre de 8,8 %. Celui-ci s'élève à 1 219 574 € contre 1 120 296 € en 2024.

c) Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité :

La loi de finances 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité avec effet au 1^{er} janvier 2023 pour les communes.

Le produit de cette taxe diminue en 2025 pour un montant de 672 924 € contre 696 037 € en 2024.

La réfaction est la conséquence de la baisse de la consommation d'électricité entre les 2 exercices de référence 2022 et 2023 pris en compte actuellement pour le calcul.

d) Droits de place : 271 009,64 € contre 253 614,36 € l'année précédente.

Ne sont pas comptabilisés dans ce résultat les redevances de l'aire de camping-car. En effet, le changement de mode de gestion en cours d'année impacte le résultat : les recettes ne seront versées par le délégataire qu'à la présentation du bilan courant semestre 2026.

Les décalages de versement des régisseurs expliquent aussi l'évolution entre deux exercices (ex : la fête foraine 2024 versée en 2025, celle de 2025 encaissée sur le même exercice) ;

e) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure :

La TLPE diminue de 12,4 % et s'élève à 103 601,30 contre 118 324,33 € en 2024.

La restitution de l'inventaire par le prestataire de services a permis de constater, toutes enseignes confondues, la suppression de 220 supports soit environ 1200 m² et la création de 190 soit 460 m².

2.1.1.2. Les autres impôts et taxes :

- La fiscalité en provenance du Grand Périgueux s'élève à 3 475 692 € pour l'attribution de compensation, produit stable puisqu'aucun transfert de compétence n'a été réalisé en 2025 et à 520 404 € pour la dotation de solidarité communautaire.

- Le Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales : 515 846 € en légère baisse par rapport à 2024 (524 697 €).

Le territoire du Grand Périgueux est éligible à ce fonds, classé 231^{ème} sur 1242 territoires éligibles en 2025. Le fonds perçu en 2025 s'élève à 2 808 275 €, en recul de 1,68 % soit une perte de 48 186 €. Il est réparti pour 1 263 723 € pour le Grand Périgueux et 1 544 552 pour l'ensemble des communes adhérentes.

- Le Fonds National des Garanties Individuelles des Ressources (FNGIR) reste stable à 14 216 €.

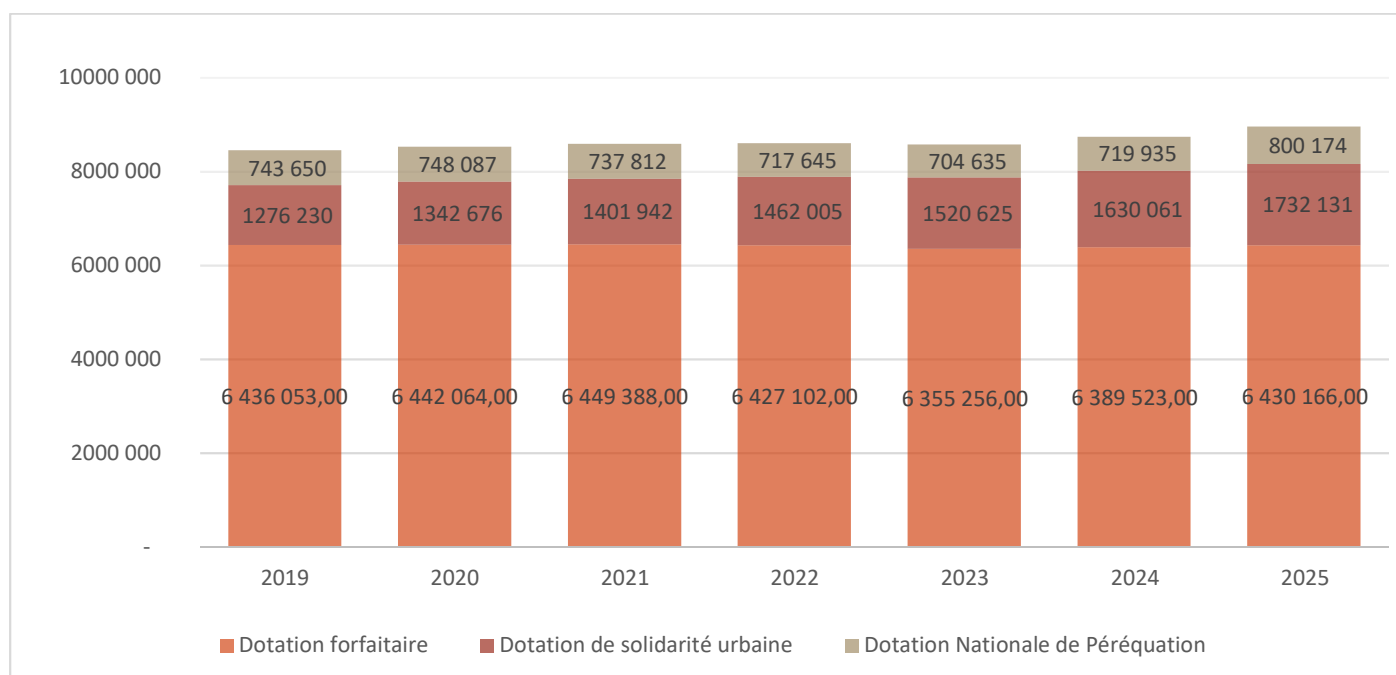
2.1.2. Dotations, compensations fiscales et participations :

Le montant de ces recettes s'établit à 11 227 662,50 € contre 10 633 758,78 € en 2024, soit une hausse de 5,59 %.

2.1.2.1. Dotations : 9 193 368,85 €

Le total des dotations (forfaitaire, solidarité urbaine, péréquation, dotations de décentralisation et de recensement, FCTVA, titres sécurisés) est en hausse de 2,27 %.

Evolution des composantes de la DGF



a) Dotation Forfaitaire : 6 430 166 €

Cette dotation est en hausse de 40 643 € s'expliquant par un gain de population en 2025 (+299 habitants).

b) Dotation Nationale de Péréquation : 800 174 €

L'enveloppe nationale de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) ne bénéficie pas, contrairement à la DSU et la DSR, d'abondement particulier au titre de l'année 2025 mais sert de variable d'ajustement (+11,14 %).

c) Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) :

En 2025, la commune a perçu 1 732 131 € contre 1 630 061 € en 2024, soit une évolution de + 6,2 %.

La loi de finances 2025 a abondé l'enveloppe de DSU de + 150 millions d'€.

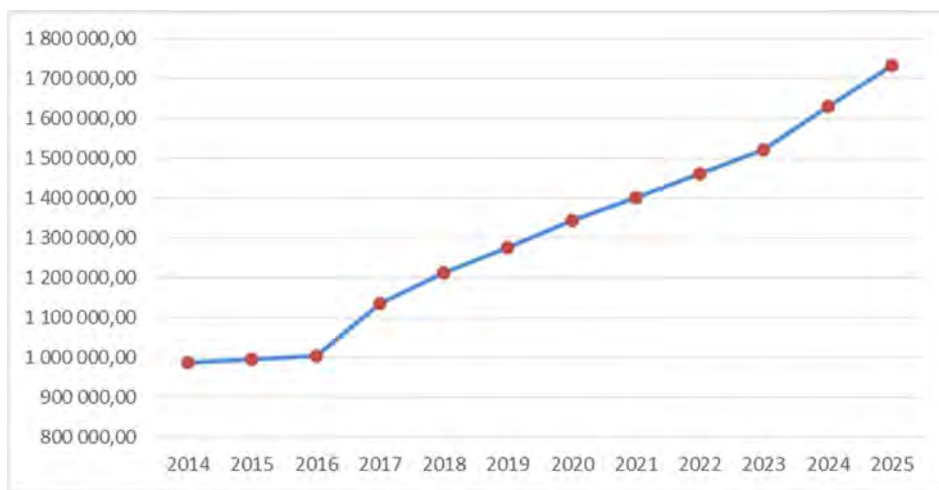
Périgueux, éligible à cette dotation, a pu bénéficier de cette augmentation.

La dotation est attribuée en fonction des critères de richesse et notamment en fonction du revenu par habitant.

En 2025, le revenu par habitant de la commune s'élève à 14 889,72 €, en légère augmentation par rapport à celui de 2024 (14 597,48 €) mais reste quand même largement inférieur au revenu moyen de la strate fixé à 18 518,76 €.

La ville de Périgueux est classée au 353^{ème} rang (354^{ème} en 2024) sur 715 villes éligibles à cette dotation.

Evolution de cette dotation :



2.1.2.2. Autres dotations: pour un montant total de 230 897,85 €

- La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) a pour vocation de compenser les charges résultant des transferts de compétence de l'Etat aux collectivités locales, notamment en matière d'hygiène et de santé publique. Son montant est fixé, comme chaque année, à 180 948 € ;
- Dotation de recensement : 5 856 €, en baisse régulière (- 3%) ;
- La Dotation de titres sécurisés est versée aux communes équipées de stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes d'identité. Elle s'élève à 34 613 € contre 48 657 € ;
- Le FCTVA pour les travaux d'entretien des bâtiments publics et de la voirie : 9 480,85 €.

2.1.2.3. Compensations :

Les allocations compensatrices ne concernent que la taxe foncière sur les propriétés bâties. Compensations :

- au titre de personnes de condition modeste,
- de l'abattement de 30% dans les quartiers prioritaires de la ville et sous réserve de la signature d'un contrat de ville,
- de l'abattement de 50% de la valeur locative des locaux industriels.

Le montant total des compensations s'élève à 661 622 € dont 104 859 € de compensations exceptionnelles au titre de l'allocation de recentrage de taxe d'habitation suite à la mise à jour sur Gmbi (gérer mes biens immobiliers) des bases de TH sur les résidences secondaires.

2.1.2.4. Participations :

Elles s'élèvent à 1 372 671,65 € contre 1 173 733,51 € en 2024 et se répartissent selon les partenaires financiers suivants :

a) Etat : 310 853,68 € : comprenant principalement :

- Le fonds d'amorçage relatif aux rythmes scolaires pour 74 550 €, en baisse de 5,8 % ;
- Participation au fonctionnement de la structure France Services : 45 000 € ;
- Financement d'un poste de conseiller numérique : 30 000 € (acompte 2025 et solde 2026) ;
- Le remboursement des emplois d'avenir : 22 438,68 € ;
- Une subvention pour l'appel à projet « C'est mon patrimoine » : 13 000 € ;
- Une subvention pour l'organisation de colonies apprenantes : 10 000 € ;

Et deux subventions exceptionnelles de la DRAC pour le chantier des collections des deux musées (64 000 €) et de la DDETSPP (emploi, travail, solidarités et protection des populations) pour 33 250 € pour l'accompagnement et l'intégration des étrangers primo-arrivants sur le territoire.

b) Région : 31 000 €

- Les actions de Ville d'Art et d'Histoire : 16 000 € (soldes 2023 et 2024 et acompte 2025),

- 15 000 € pour l'organisation du Festival du Livre Gourmand.

c) Département : 41 060 €

- 20 100 € de partenariat pour l'organisation du Festival du Livre Gourmand,
- 20 460 € : mise à disposition des gymnases aux collèges.

d) Grand Périgueux : 28 913,20 € (Boucle Fert'Isle et Espace France services).

e) Autres organismes :

Les participations diverses s'élèvent à 960 844,27 €.

Les principaux financeurs sont :

- La Caisse d'Allocations Familiales pour 881 931,44 € :
 - le contrat territorial global,
 - les prestations familles et fonctionnement pour le Centre Social du Gour de l'Arche,
 - les prestations pour l'espace de vie social à Clos Chassaing et le Toulon,
 - l'accompagnement scolaire,
 - les activités périscolaires.
- La Fédération des centres sociaux : 7 500 € ;
- L'agence Nationale de l'Habitat pour le poste de chef de projet Actions Cœur de ville : 30 916 € ;
- France Agrimer : appel à projets « lait et fruits à l'école » : 11 817,36 €.

2.1.3. Les produits des services :

Les produits des services s'élèvent à 2 792 286,37 € contre 2 843 868,55 € en 2024.

Ce poste enregistre une baisse de 1,8 % notamment liée aux pertes de recettes (redevances de stationnement sur voirie et forfait post-stationnement, transfert du conservatoire de musique au département en année pleine) mais compensées en grande partie par les ventes de repas de la cuisine municipale à des tiers.

Les produits des services comprennent également la refacturation des agents mis à disposition des différentes associations (Odyssee, Sans Réserve, Périgueux Basket, l'Amicale, l'Arche...). Pour 2025, le montant facturé s'élève à 330 672,50 €.

Sans compter cette refacturation, les recettes s'élèvent à 2 461 613,87 € soit - 0,91%.

Celles-ci comprennent principalement :

- Vente de repas : 1 118 178,99 € (dont 540 943,56 € pour la restauration scolaire et 577 235,43 € pour la vente de repas à des tiers) ;
- Forfait post stationnement (FPS) : 220 994,42 €, en baisse de 27,3 % ;
- Redevances des services culturels : 203 405 € contre 280 464,30 en 2024 ; cette baisse s'explique par la perte de recettes en année pleine des redevances du conservatoire suite à la mutualisation avec le département ;
- Redevances d'occupation du domaine public : le produit reste stable à 220 154,11 € ;
- Produits des concessions : 90 104 €, soit - 13,7% ;
- Droits de stationnement : Montant de 58 574,81 € contre 74 249,92 € en 2024 et correspondant à la collecte du stationnement payant sur voirie effectuée par le délégataire Indigo (régisseur pour le compte de la commune) et reversée à la société dans le cadre de la délégation de service public (contrepartie en dépenses de fonctionnement).
- Autres ventes de produits :
 - Boutique Vésunna : 52 710,18 € ;
 - Recettes du Festival du Livre Gourmand : 28 620,70 € ;
 - Entrées de la patinoire : 69 864 €.

2.1.4. Les autres recettes de fonctionnement :

a) Atténuation de charges : 271 975,56 €.

Il s'agit principalement de remboursement de salaires (accidents du travail, indemnités journalières) pour 175 829,52 € de remboursement de charges patronales pour détachement (22 118,13 €) et de la variation de stocks de la boutique Vésunna pour 74 027,91 €.

b) Autres Produits de gestion courante : 293 711,57 €

Ils comprennent :

- Les revenus des immeubles, les locations de chalets (village de Noël et un été sur les quais) et les locations de salles : 187 593,12 €,
- Les charges locatives et remboursements d'assurances pour divers sinistres : 102 227,51 €.

c) Produits spécifiques : 1 053 191,39 €

Ce compte regroupe :

- Le produit des cessions mobilières (ventes de véhicules et de matériels) et immobilières (parcelle Moulin Neuf, maison 164 avenue du Maréchal Juin, école maternelle du Gour de l'Arche et ancienne crèche Mercier) pour 979 936,36 € ;
- Des annulations de mandats pour 73 255,03 € (remboursement trop perçu sur les consommations énergétiques et d'eau, remboursement de taxes foncières).

2.1.4. Les recettes d'ordre :

Les opérations d'ordre sont inscrites pour 626 212,19 € (Travaux en régie, moins-value, amortissements de subventions d'équipement).

Le résultat de fonctionnement reporté : Ce montant représente le solde d'exécution après affectation de crédits en couverture des besoins à la section d'investissement.

Il est de 2 910 101,93 €.

RECAPITULATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FISCALES	34 684 736,94 €
DOTATIONS COMPENSATIONS	11 227 662,50 €
PRODUIT DES SERVICES	2 792 286,37 €
AUTRES RECETTES	1 621 916,74 €
OPERATIONS ORDRE	626 212,19 €
REPORT RESULTAT FONCTIONNEMENT	2 910 101,93 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	53 862 916,67 €

2.2. LES DEPENSES :

Les dépenses totales de fonctionnement 2025 s'élèvent à 47 340 363,05 € contre 46 111 390,35 € en 2024 et se répartissent :

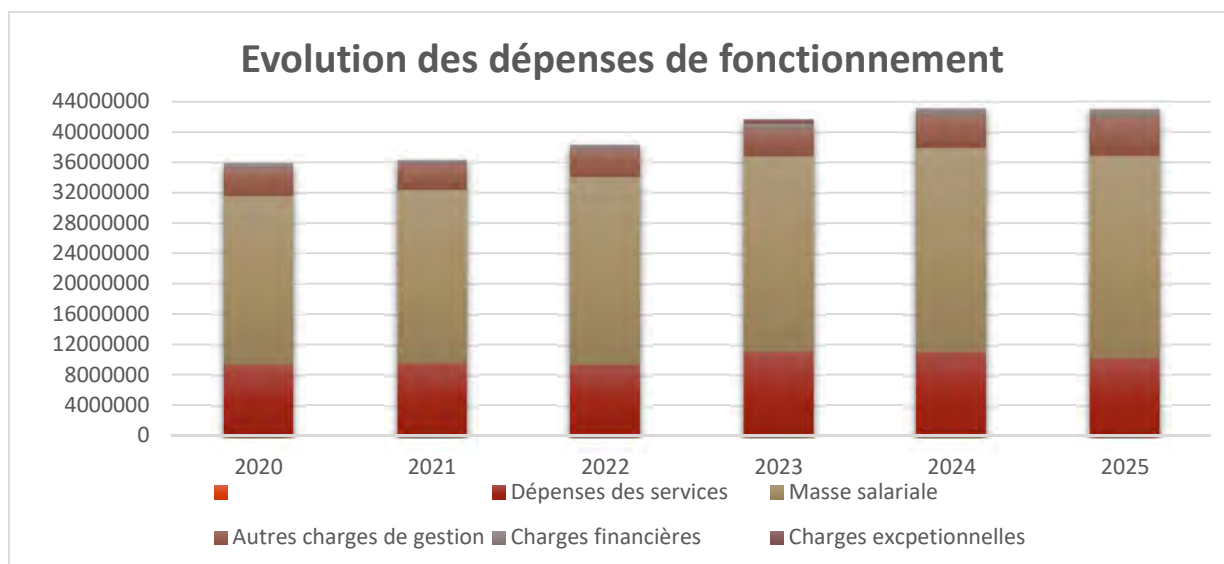
- En opérations réelles pour 43 155 653,01 € dont 1 404 277,18 € de charges rattachées.
Les charges rattachées consistent à affecter les dépenses, dont le service a été fait, à l'exercice comptable 2025 alors que les factures ne sont pas parvenues à la clôture des comptes.

- En opérations d'ordre pour 4 184 710,04 € contre 2 890 577,42 € en 2024.

Les dépenses réelles de fonctionnement décélèrent de 0,15 %, en démontre le taux global d'exécution de 96,3%, principalement dû à une forte maîtrise des charges de personnel et des dépenses des services.

Les dépenses réelles comprennent les dépenses de gestion, les charges financières et les charges exceptionnelles.

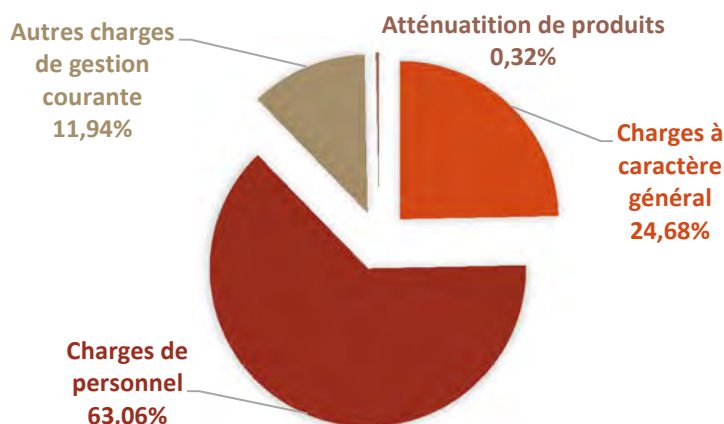
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution
Charges à caractère général	9 723 529,00	9 488 664,78	11 173 481,31	11 146 344,65	10 371 623,08	- 6,95 %
Charges de personnel	22 615 751,52	24 634 049,22	25 666 467,80	26 790 861,52	26 504 264,57	- 1,07 %
Atténuation de produits	0	91 157,00	49 106,00	55 528	136 123	+ 145,14%
Autres charges de gestion courante	3 461 876,83	3 589 014,76	3 585 455,84	4 311 018	5 019 396,70	+ 16,43 %
Charges financières	540 501,91	551 503,45	741 432,85	904 220,26	1 117 864,26	+ 23,63 %
Charges exceptionnelles	5 110,15	45 840,09	554 513,23	9 243,50	2 927,41	- 68,33 %
Provisions	0	104 661,83	8 826,22	3 597,00	3 453,99	- 3,97 %
TOTAL	36 346 769,41	38 504 891,13	41 779 283,25	43 220 812,93	43 155 653,01	- 0,15 %



2.2.1. Les dépenses de gestion (hors intérêts de la dette)

Les dépenses de gestion, constituées des charges de personnel, des subventions et participations ainsi que des charges à caractère général, se chiffrent à 42 031 407,35 € et enregistrent une baisse de 0,64 %.

Structure des dépenses



a) Charges à caractère général : 10 371 623,08 €

Les dépenses des services ralentissent et enregistrent une baisse de - 6,95 %.

Elles ont été réalisées à 92,75 % des crédits votés.

Les services ne sont pratiquement plus impactés par la crise inflationniste ; les prix des combustibles et carburants comme de l'électricité ou du gaz sont en baisse.

Les principaux postes avec des variations importantes sont les suivants :

- Les dépenses d'énergie représentant environ ¼ des charges diminuent globalement de 16,8 % ;
- Les consommations en Kwh pour l'électricité des bâtiments publics et de l'éclairage public sont en baisse de -12,7 % et celles du gaz de -28,9 %, le plan de sobriété instauré dans les bâtiments publics et l'extinction de l'éclairage public concourent à cette diminution.
- Les transports collectifs : - 43 %. L'ouverture de l'école André Boissière au premier trimestre 2025 a permis la réintégration des enfants dans leur école en lieu et place de l'accueil sur le site de Borie Bru, qui nécessitait la mise en place de navettes.
- Le poste de denrées alimentaires est en hausse, s'expliquant par la contractualisation de nouveaux marchés de vente de repas livrés au CCIAS du Grand Périgueux et celui du Val de Dronne, ainsi qu'à la Calendreta.
- Le contrat d'assurance « dommage aux biens » subit une forte hausse (+111%) passant de 151 838 € en 2024 à 321 463 € en 2025.

b) Atténuation de produits :

Ce chapitre enregistre des remboursements de taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) perçue à tort suite à des demandes d'exonérations pour 119 939 € ainsi que le reversement au Grand Périgueux d'une partie de la taxe foncière dans le périmètre du Grand Quartier de Gare pour 16 120 €.

c) Charges de personnel :

Les dépenses brutes de masse salariale s'élèvent à 26 504 264,57 € soit une baisse de 1,07%.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CA	22 618 121	22 324 060	22 483 096	22 098 861	22 615 752	24 634 049	25 666 468	26 790 862	26 504 264
variation	+ 0,57	- 1,3 %	+ 0,7%	- 1,71 %	+ 2,34%	+ 8,9 %	+ 4,2 %	+ 4,4 %	- 1,07 %

En valeur, la masse salariale brute connaît une diminution de - 286 744 € par rapport à 2024 qui s'explique par :

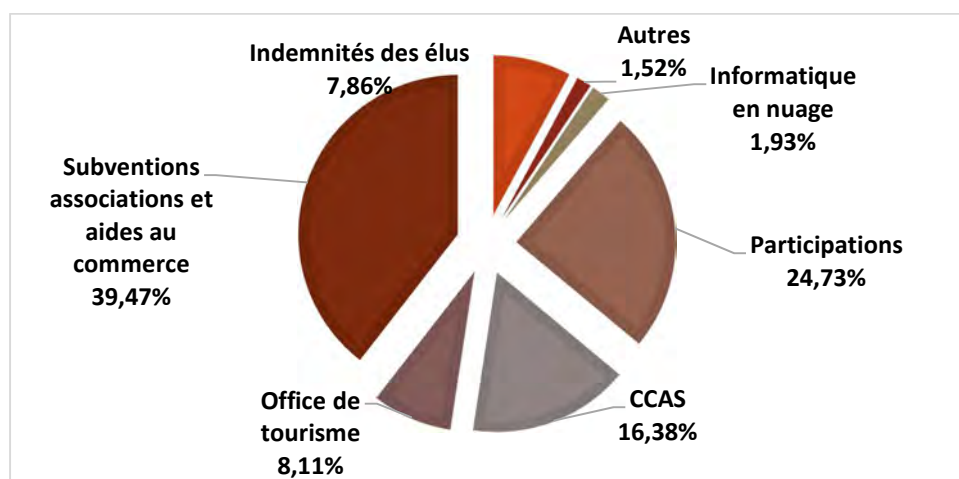
- Des mouvements de personnel 2025 non prévisibles donnant lieu parfois à des réorganisations sans recrutements (- 125K€) ;
- Des reports (>=3 mois) ou annulation (suite à des solutions en interne) de recrutements prévus au BP (- 126K€) ;
- Des économies grâce à une vigilance accrue sur les heures supplémentaires (- 33,5 K€).

A cela s'ajoute des provisions pour des dépenses prévues au BP 2025 qui n'ont pas été réalisées :

- La participation à la Mutuelle (- 98K€) ;
- La participation Prévoyance inférieure aux prévisions (- 95K€) ;
- Des provisions pour risque (Élections législatives, hausse du SMIC) (- 30K€) ;
- Des écarts entre le réalisé et les provisions prévues sur les hausses de cotisations patronales (- 120K€), les revalorisations salariales (- 25K€), les promotions internes et avancements de grade (- 14K€), la mise en place de l'ISFE sur la filière police municipale (- 5K€) ;
- Ainsi que des décalages de recrutement < 3mois (-77K€) et des économies diverses (intérim restauration, etc...)

d) Autres charges de gestion courante : (contingents et subventions versés) : 5 019 396,70 €.

Ce poste est en augmentation de 16,4 % s'expliquant par le paiement de la dotation de transfert du conservatoire de musique en année pleine.



Ce poste comprend :

- Les subventions attribuées aux associations (1 954 072,50 €) : - 4,3 %, baisse liée à la dissolution fin mars 2025 de l'association Sinfonia,
- Fin du dispositif d'aides aux commerçants dans le cadre de l'indemnisation pour travaux Taillefer Clautre : 27 144,19 € ;
- La dotation allouée au Centre Communal d'Action Sociale : 822 000 € ;
- La subvention pour le fonctionnement de l'office de tourisme Destination Périgueux : 407 200 € ;
- Diverses participations :
 - Forfait pour le fonctionnement des écoles privées et de la Calandreta avec un forfait par élève de 932 € : 324 336 € ;
 - Participation en année pleine à la mutualisation des conservatoires : 768 115,60 € ;
 - Délégation de la fourrière à la Société Protectrice des Animaux : 32 928 € ;
 - Participation de 17 000 € dans le cadre d'une convention avec Ciné Cinéma ;
 - Suivi de l'animation du programme Amélia : 25 422,71 € ;
 - Passeport culture : 21 734,20 € ;
 - Aide à l'achat de pièges à moustiques : 1 595,50 €.
- Formation et indemnités des élus : 394 535,50 € ;

- Informatique en nuage pour 96 822,17 €.

2.2.2. Les charges financières :

Elles s'élèvent à 1 117 864,26 contre 904 220,26 € en 2024 et ne représentent que 2,6 % des dépenses de fonctionnement.

La progression des frais financiers est de 23,6% s'expliquant par plusieurs facteurs :

- Le renchérissement du coût de l'endettement avec des taux supérieurs à 3 % depuis 2023 ;

La ville a emprunté, à taux fixe entre 2023 et 2025, entre 3,32% et 3,84 %.

La hausse des taux variables et les marges ont également fortement augmenté, celles-ci se rapprochant des 1%.

Toutefois, l'impact reste encore relativement limité dans la mesure où l'encours de dette de la ville de Périgueux est composé au 31/12/2025 pour 70,29 % d'emprunts à taux fixes, pour 18,26 % d'emprunts à taux variable et pour 11,46 % de Livret A, affichant ainsi un taux moyen de 2,62 %.

- L'augmentation en volume du stock de dette pour financer les grands projets.

2.2.3. Les autres charges spécifiques et provisions

Ce poste comprend les annulations de titres sur exercices antérieurs (2 927,41 €) et les dotations aux provisions pour 3 453,99 €.

2.2.4. Les dépenses d'ordre :

Pour un montant total de 4 184 710,04 €, les opérations d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements et aux sorties de l'actif et sont en hausse de 44,7%.

Cette augmentation est liée aux opérations de sortie de biens de l'actif en lien avec les cessions immobilières, notamment l'ancienne crèche Mercier et l'école du Gour de l'Arche.

RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE GESTION :	42 031 407,35 €
CHARGES FINANCIERES :	1 117 864,26 €
AUTRES DEPENSES :	6 381,40 €
DEPENSES D'ORDRE :	4 184 710,04 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	47 340 363,05 €

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. LES DEPENSES :

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 32 211 128,22 € dont 4 564 386,21 € de restes engagés à reporter et 4 737 312,11 € de résultat d'investissement reporté.

3.1.1. Les dépenses d'équipement :

Il s'agit d'opérations réelles regroupant les immobilisations incorporelles (études, logiciels) et corporelles (acquisitions), les immobilisations en cours (travaux) et les subventions d'équipement à verser, hors remboursement de la dette.

Elles s'élèvent à 17 289 238,27 €.

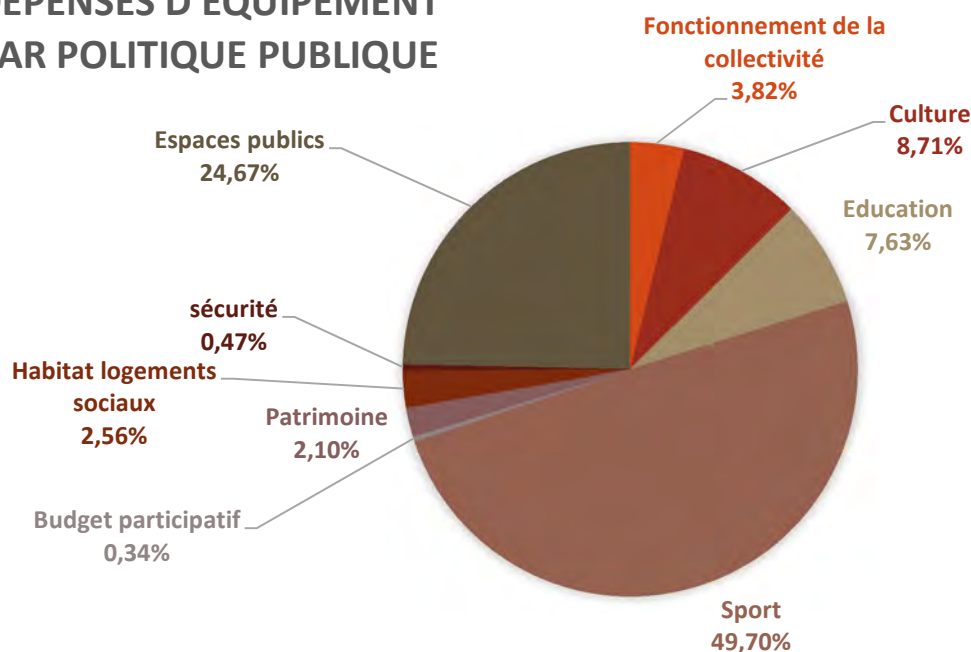
Les crédits budgétaires 2025 (nouvelles dépenses et reports de 2024) s'élèvent à 24 970 941,01 €.

Le taux de réalisation s'établit à 69,2 %.

Les restes engagés sont de 4,564 M€, à reporter sur le budget 2026.

Les dépenses d'équipement se décomposent ainsi :

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE



a) Immobilisations incorporelles : Logiciels et frais d'études pour 193 276,36 €.

- Les logiciels et licences pour 80 427,32 € dont principalement :
 - Cybersécurité : 46 009,20 € ;
 - Gestion des photocopieurs : 16 128 € ;
 - Logiciel cimetièrre et élections : 7 081,72 € ;
 - Licences pare-feu : 5 108,40 €.
- Les frais d'études pour 112 849,04 € :
 - Solde école Boissière : 29 405,20 € ;
 - Maison de santé : 23 333,84 € ;
 - Raccordement de la fibre (mairie, école Boissière, stade) : 16 359,96 € ;

- Divers diagnostics sur les bâtiments municipaux : 15 727,20 € ;
- Réhabilitation du Sans Réserve : 11 846,84 € ;
- Cimetière animalier : 4 950 € ;
- Pont Moulin du Rousseau : 3 870 €.

Des restes engagés pour 60 692,70 €.

b) Subventions d'équipement versées pour 968 912,29 €.

Ce compte retrace principalement les subventions versées :

- A l'établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine (1^{er} acompte) ; 360 000 € ;
- Aux personnes de droit privé dans le cadre du programme Amélia 2 pour 333 583,57 € ;
- Aux bailleurs sociaux (Périgord Habitat, Domofrance et Noalis) : 271 900 € ;
- Au Grand Périgueux : 112 039 € d'attribution de compensation annuelle (traitement des eaux pluviales) ;
- Au syndicat Eaux Cœur du Périgord pour le dévoiement des réseaux AEP au stade : 37 364,72 €,
- A l'association du Sans Réserve : 18 500 € ;
- Au Département pour la plate-forme BNR : 15 525 €.

Des restes engagés pour 613 415,56 €.

c) Immobilisations corporelles : terrains, matériels et mobilier pour 1 960 037,81 €.

Principales opérations :

- Acquisition immobilières pour 26 922,20 € (parcelles rue Claude Bernard et frais de notaire pour l'acquisition du hangar 87 rue Alphée Mazières à l'€ symbolique) ;
- Entretien du patrimoine : 279 580,62 € (réfection accueil hôtel de ville, couverture du gymnase du Gour de l'Arche, mise en sécurité de l'ascenseur de la maison des associations, réfection des systèmes de chauffage du théâtre et de la médiathèque, aménagement de bureaux et réfection de l'acoustique au Moulin du Rousseau) ;
- Installations de voirie : 253 794,16 € (achat de mobilier urbain, de peinture pour la signalisation horizontale, de matériel pour la signalisation lumineuse et verticale, raccordements fibre) ;
- Autres matériels et outillage : 61 272,88 € ;
- Matériel de transport : 365 425,33 € :
 - Renouvellement du parc autos (une balayeuse de voirie, un porteur benne, un fourgon, deux véhicules légers et une benne),
 - Réparations sur véhicules pour 71 569,17 € ;
- Matériel de bureau et informatique : 300 438,90 €
 - Remplacement du matériel dans les écoles, renouvellement de PC, plan sécurité, wifi, infrastructure parc des sports ;
- Mobilier : 113 118,72 € € dont principalement :
 - Ecoles : 12 407,90 €,
 - Equipement des services : 100 710,82 € dont 62 752,80 € de remplacement des fauteuils au théâtre le Palace et 9 602,24 € d'aménagement de postes au travail ;
- Autres : 540 919,60 € dont principalement :
 - Renouvellement de matériel pour les animations (plancher modulable, barrières anti-intrusion, matériel de sonorisation, tables et chaises...) : 132 474,62 € ;

- Equipement du parc des sports : 86 792,59 € (coques et aménagement bureaux et infirmerie) ;
- Renouvellement du matériel de la cuisine centrale : 84 456,78 € ;
- Budget participatif : 58 459,64 € ;
- Lestage structure et signalétique parc des sports : 52 581,74 € ;
- Renouvellement du parc des projecteurs et traitement des moisissures pour les deux musées : 44 206,03 € ;
- Acquisition d'auto-laveuses : 29 899,06 € (Filature, gymnase Bertran de Born, Sans Réserve) ;
- Matériel scénique du théâtre : 18 465,86 € ;
- Théâtralisation en centre-ville : 13 805,06 €.

Des restes engagés à hauteur de 643 281,04 €.

d) Immobilisations en cours (travaux) : 14 167 011,81 €

Principales opérations :

- **Aménagements de terrains (c/2312) : 184 264,59 €**

dont les plantations dans le cadre de l'opération « 1 jour 1 arbre » pour 26 175,57 € (rues Wilson, romaine, Boulevard Bertran de Born et square Marius Lévy), la réfection de 4 courts de tennis pour 37 464 € et les aménagements paysagers au Parc des sports pour 120 625,02 €.

- **Constructions (c/2313) pour 10 685 097,28 €**

Principalement :

- ✓ Entretien du patrimoine pour 167 214,44 € (SSI de la Bourse du Travail, désamiantage de la Maison de la Jeunesse, paratonnerre de l'église de la Cité et forage des serres municipales).

- ✓ Education : 1 145 692,17 €

- Rénovation de l'école André Boissière : 973 258,44 €,
- Réhabilitation de l'école du Gour de l'Arche : 98 792,87 €,
- Travaux annuels dans les écoles : 73 640,46 € (couverture école Lakanal, changement partiel menuiseries école élémentaire de Clos Chassaing).

- ✓ Culture : 1 299 739,23 €

- Extension du Sans Réserve : 1 281 892 €,
- SSI du théâtre le Palace : 17 847,22 €.

- ✓ Sports : 8 072 451,44 €

- Parc des sports et de loisirs : 6 366 758,36 €,
- Stade d'athlétisme : 1 698 913,08 €.

- **Installations, matériel et outillage techniques (c/2315) pour 3 297 649,54 €**

Principalement :

- ✓ Réfection de rues : 1 991 492,09 € :

- Diverses rues : technique de l'enrobé coulé à froid : 959 769,44 €,
- Rues Romaine, mosaïque et Lafont : 380 299,43 €
- Rues Clos Chassaing/Goursat : 325 092,24 €,
- Rue Talleyrand Périgord : 140 817,79 €,
- Place Verdun : 133 595,65 €,
- Aménagement des abords du nouvel hôtel de police : 34 493,82 €,
- Aménagement voie des stades : 17 423,52 €.

- ✓ Aménagement Taillefer Clautre : 757 495,89 €,

- ✓ Parvis du Sans Réserve : 326 316,11 €,

- ✓ Opération « un jour, un arbre » : travaux de génie civil en lien avec les plantations au compte 2312 : 127 799,62 € (rond-point Charles Durand, rues Emile Lafont et romaine, square Marius Lévy, parvis du Sans Réserve et parc des sports).

Des reports pour 3 246 996,91 €.

3.1.2. Les dépenses financières : 4 285 292,57 €

- Remboursement du capital de la dette : 3 827 298,12 €,
- Reversement de la taxe d'aménagement perçue sur le quartier d'affaires au Grand Périgueux selon convention : 32 674,45 €,
- Créances envers le conseil département et l'association Saint Michel, respectivement 175 000 € et 250 000 € pour le paiement en deux fois des cessions immobilières (école du Gour de l'Arche et ancienne crèche Mercier).

3.1.3. Les dépenses d'ordre:

Les opérations entre sections pour 1 334 899,06 € : sorties de biens de l'actif, amortissements des subventions reçues et intégration des travaux en régie.

RECAPITULATIF DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES EQUIPEMENT	17 289 238,27 €
DEPENSES FINANCIERES	4 285 292,57 €
DEPENSES D'ORDRE	1 334 899,06 €
RESTE A REALISER à reporter en 2026	4 564 386,21 €
SOLDE D'EXECUTION REPORTE	4 737 312,11 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	32 211 128,22 €

3.2. LES RECETTES :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 24 867 564,82 € dont 1 466 322 € d'excédent de fonctionnement capitalisé et 4 893 396,91 € d'opérations d'ordre.

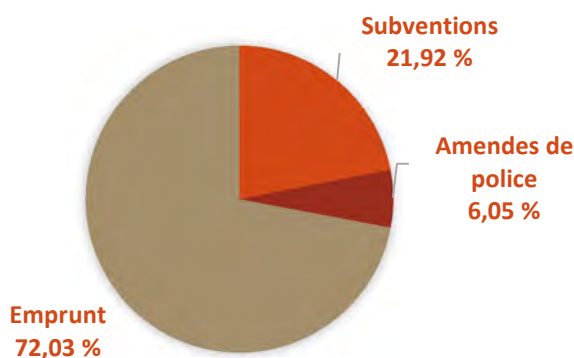
A ces recettes, il convient d'ajouter 3 298 612,81 € de restes engagés.

Afin de mener à bien ses projets d'investissement, la ville de Périgueux dispose de plusieurs sources de financement :

- L'épargne nette (que nous avons vu dans la partie fonctionnement), excédent dégagé de la section de fonctionnement minoré du remboursement en capital de la dette ;
- Les recettes d'équipement ;
- Le recours à l'emprunt qui a vocation à permettre d'équilibrer in fine le budget de la collectivité.

3.2.1. Les recettes d'équipement :

Le montant total des recettes d'équipement est de 15 410 555,88 et se répartissent ainsi :



a) **Subventions d'investissement** : 3 378 317,59 €.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Subventions	1 406 997,04	2 378 686,72	1 165 314,19	1 087 547	3 012 938,18	3 378 317,59

Celles-ci ont été attribuées principalement par l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le département, le Grand Périgueux, à travers différents dispositifs (contrat plan Etat-Région, dotation de soutien, fonds vert....).

Principaux projets subventionnés :

	Montants notifiés	Montants encaissés exercices antérieurs	CA 2025
Parc des sports	6 988 000 €	1 618 400 €	1 745 947,59
Sans Réserve	1 692 444 €	416 200 €	314 486,32 €
Stade d'athlétisme	610 000 €	183 000,00 €	96 582,93
Taillefer Clautre	603 792 €	230 448,88 €	373 343,12 €
Désimperméabilisation des espaces publics	560 000 €	0	280 000,00 €
Travaux de voirie	142 000 €	0	175 010,57 €

Les paiements n'étant pas réalisés à 100%, les décomptes de demandes de versement des soldes n'ont pu être réalisés. Les notifications inscrites au budget primitif 2025 font donc l'objet de restes engagés à reporter à hauteur de 3 298 612,81 €.

b) Amendes de police : 932 212 €.

L'augmentation du produit s'explique par la forte hausse du nombre de PV et par celle de la valeur du point, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des amendes	15 655	11 980	7 014	9 705	14 044	17 209
Valeur du point	47,3876	24,2522	45,4394	45,6345	49,7454	54,17
Produit encaissé	741 947	290 541	318 712	442 883	698 203	932 212

c) Emprunt :

L'emprunt vient compléter le financement des investissements.

En 2024, la collectivité a souscrit trois contrats d'emprunts pour financer ses dépenses d'équipement.

Deux ont fait l'objet de tirages en 2024 et ont donc été intégrés dans le stock de dette au 31 décembre 2024.

Le troisième contrat souscrit auprès de la Banque Postale de 8,9 M€ a fait l'objet d'un engagement reporté sur l'exercice 2025 ; la collectivité n'ayant pas besoin des fonds en fin d'exercice 2024, ce contrat a été souscrit avec une phase de mobilisation de six mois. Le versement total des fonds s'est effectué en mars 2025. Ce qui explique une augmentation de l'encours fin 2025.

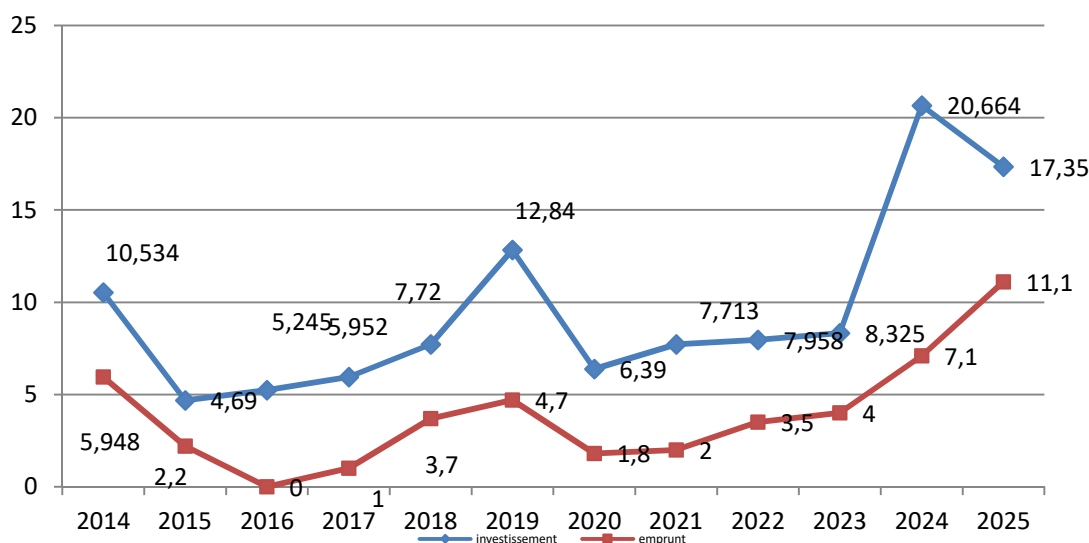
Stratégie d'emprunt pour 2025 :

L'emprunt inscrit au budget primitif 2025 était de 4,780 M€.

Les économies portées tout au long de la gestion de 2025 ont permis de limiter le recours à l'emprunt à 2,2 M€.

Le choix s'est porté sur l'offre de la Caisse d'Epargne, offre la plus compétitive, indexée sur le livret A + 0,90%. Le livret A au 1^{er} janvier 2026 est de 1,70 % et sera porté à 1,5 % au 1^{er} février, ce qui permettra de faire diminuer les charges financières.

Evolution des dépenses d'équipement et de l'emprunt

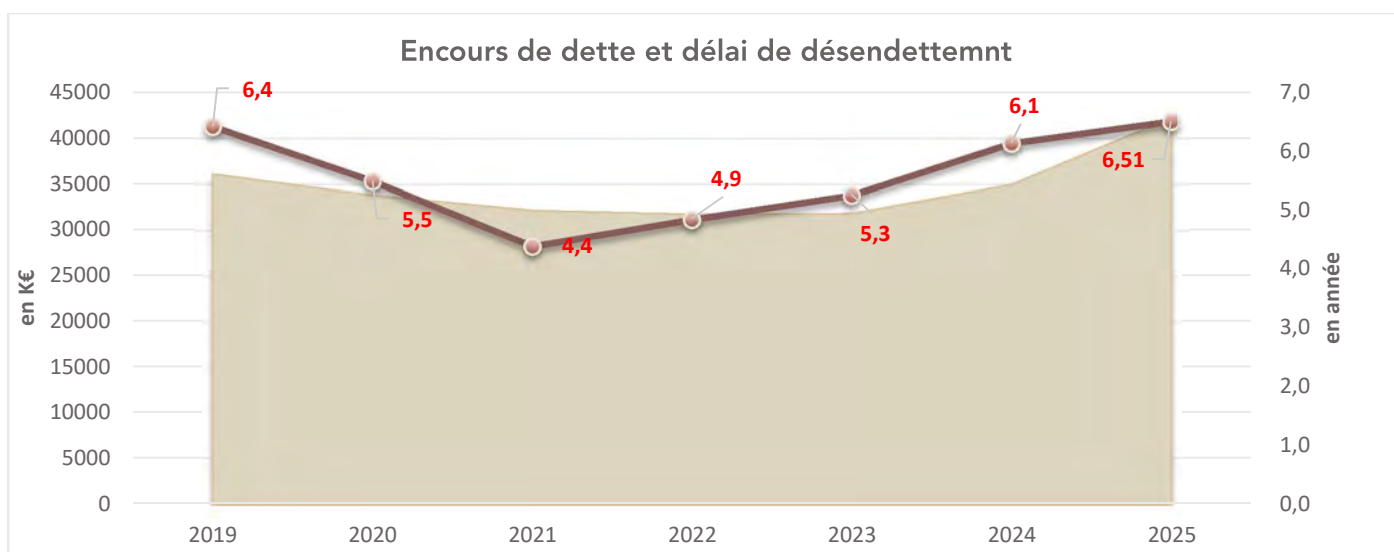


Encours de dette au 31.12.2025 et délai de désendettement :

L'épargne brute de la collectivité connaît une hausse de 14 % ce qui permet de maîtriser le délai de désendettement à 6,51 ans.

Le stock de dette passe à 42,27 M€ en lien avec le financement des grands projets du mandat.

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 31.12	36 151	33 870	32 209	31 802	31 867	34 999	42 272
Épargne brute	5 628	6 114	7 395	6 555	6 064	5 697	6 491
ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE	6,4	5,5	4,4	4,9	5,3	6,1	6,51



Zone verte, ratio inférieur à 8 ans,

Zone orange, de 8 à 14 ans,

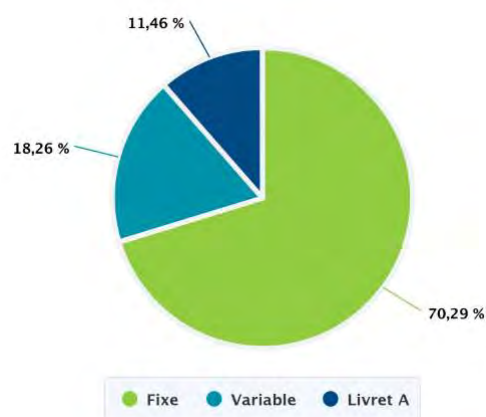
Zone rouge, à partir de 15 ans.

Evolution de la structure de l'encours de dette :

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition
Fixe	29 711 615 €	70,29%
Variable	7 717 554 €	18,26%
Livret A	4 842 878 €	11,46%
Ensemble des risques	42 272 048 €	100,00%

État généré au 31/12/2025



3.2.2. Les recettes financières :

Le montant des recettes financières est de 3 097 290,03 €.

Le montant du FCTVA est directement corrélé au montant des dépenses d'équipement qui ont été mandatés lors de l'exercice antérieur. Les investissements de 2024 étant conséquents, le montant perçu en 2025 en est d'autant plus élevé.

Recettes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
FCTVA	1 958 554,00	919 392,00	1 101 866,44	1 197 052	1 044 801,46	3 064 355,55
Taxe d'aménagement	14 899,33	133 579,43	100 985,55	114 979	52 987,22	15 880,84

3.2.3. Les recettes d'ordre :

Les recettes d'ordre pour 4 184 710,04 € correspondent aux amortissements des biens mobiliers, à des sorties de l'actif de biens suite à des cessions et constatation des plus-values et ont leur compensation en dépense d'ordre de fonctionnement.

Les opérations patrimoniales pour 708 686,87 € correspondent à des intégrations de frais d'études dans l'actif ainsi qu'à l'intégration pour la valeur comptable de parcelles acquises pour l'euro symbolique ; elles ont leur contrepartie en dépenses d'investissement.

RECAPITULATIF DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'EQUIPEMENT	15 410 555,88 €
RECETTES FINANCIERES	3 097 290,03 €
RECETTES D'ORDRE	4 893 396,91 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 466 322,00 €
RESTES A REALISER	3 298 612,81 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	28 166 177,63 €